

# Association Citoyens du pays du Mont-Saint-Michel

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 26 janvier 2018

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 0

### Ordre du jour :

- Proposition de modification de l'article 3 de nos statuts
- Proposition de modification de l'article 12 de nos statuts

1. Proposition de modification de l'article 3 de nos statuts :

### Article actuel

#### **Article 3 : SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au domicile de la présidente : 11 Chemin de la Brasserie – 50300 Le Val St- Père. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

### Proposition de modification

Le siège social est fixé à la mairie d'Avranches (50300). Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

**Proposition de modification de l'article 3 adoptée à l'unanimité.**

2. Proposition de modification de l'article 12 de nos statuts :

### **Article actuel**

#### **Article 12 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, sur la demande de la moitié plus un des membres de l'association, le/la président.e convoque une assemblée générale extraordinaire.

### **Proposition de modification**

#### **Article 12 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Sur la demande du Conseil d'Administration ou de la moitié plus un des membres de l'association, le/la président.e convoque une assemblée générale extraordinaire.

### **Proposition de modification de l'article 12 adoptée à l'unanimité.**

La séance a débuté à 19h30 et s'est clôturée à 19h40.

Caroline Trutin, la présidente



Corinne Rousseau, la secrétaire

